

# La vie de Beauchesne

ARTHUR BEAU-  
CHESNE, journaliste  
français et anglais,  
étudiant en droit, ba-  
chelier-ès-lettres, ba-  
chelier-ès-arts, sténo-  
graphe, pauvre, ma-  
ladit, conservateur,  
etc., etc., etc.

*Fils de notaire, un  
gars d'eau salée, un  
enfant de la Baie  
des chaleurs.*

*Si, par hasard, il  
a trempé dans l'af-  
faire des \$100.000,  
il ne lui en est guère  
resté aux doigts.*

*Très précoce, il  
avait à peu près  
quinze ans, quand  
Chapleau, alors  
Lieutenant-Gouver-  
neur en fit son se-  
crétaire particulier.*

*Sortit du fonc-  
tionarisme à la  
mort de cet homme  
d'Etat, parce qu'il ne trouvait plus dans notre monde politique person-  
ne, qui put lui en montrer.*

*Depuis, dans le journalisme, il s'est fait une spécialité de tomber  
les sénateurs acadiens. Un mustang libéral égaré dans le ranch  
conservateur.*

*Il a de l'esprit à revendre : à preuve, qu'il a souscrit \$5.00 au  
fonds de l'école de la Ferme-Neuve, histoire de piquer la générosité de  
ses chefs politiques, M.M. Beaubien, Nantel, etc.*

*Parce qu'il ne peut s'empêcher de faire des amis dans tous les camps,  
on le taxe parfois de conspiration.*

*Il ira loin s'il est jamais élu député de Bonaventure.*

*Pour couper court: un "maudit blood".*

*Signe particulier : ne voit rien à l'œil nu!*



Un «Loup Marin». Texte de Olivar Asselin. (Les Débats, 18 août 1901)

## II. La Ligue de l'enseignement

Gary Levy

---

*Arthur Beauchesne, greffier de la Chambre des communes de 1925 à 1949, est l'auteur du document de référence officiel sur la procédure parlementaire canadienne. De 1899 à 1904, il travailla pour divers journaux montréalais jusqu'à ce qu'un différend avec l'Archevêque de Montréal mette brusquement fin à sa carrière journalistique (voir le numéro précédent). Sa rupture avec le clergé se reflète dans sa démission comme rédacteur en chef du quotidien *Le Journal* et dans le rôle qu'il a joué au sein d'une association vouée à la promotion de l'enseignement public dans la province de Québec.*

---

Pendant les premières années du vingtième siècle, la réforme de l'enseignement fut une question prioritaire pour tous les gouvernements au Canada. Le Québec commençait à peine à sentir les effets de la révolution industrielle et de l'urbanisation. L'éducation traditionnelle était remise en question. L'enseignement devait-il être libre ou obligatoire? Devait-il être confié à l'Église ou à l'État?

Au Québec, l'Église exerçait depuis fort longtemps un rôle prépondérant dans le secteur de l'éducation. Ni les institutions ni les attitudes, qui étaient profondément enracinées, ne favorisaient la remise en question de cette emprise. Pour le clergé, la création d'un ministère de l'Éducation était l'anathème. Parmi les partisans de la réforme, il y avait Godfrey Langlois, directeur du quotidien *La Patrie* et plus tard du journal *Le Canada*.

Langlois considérait que le Québec avait vingt-cinq ans de retard sur l'Ontario dans le domaine de l'éducation, parce qu'il n'avait pas de ministère de l'Éducation. Si l'on voulait sortir le Québec de cette position **humiliante**, si l'on voulait qu'il suive l'évolution qui avait caractérisé ce domaine partout ailleurs dans le monde, et si l'on voulait sensibiliser l'opinion publique à cette réalité, il fallait au plus tôt nommer un ministre de l'Éducation. Obligé de **répondre** de son administration devant le Parlement, un ministre de l'Éducation serait plus ardent à apporter les réformes et les améliorations dont avait besoin le système d'éducation au Québec. Les ministres qui disposaient d'un budget pour l'administration de la justice, des travaux publics et de la colonisation, étaient tous responsables devant le Parlement de la manière dont les deniers étaient utilisés. Seule l'éducation échappait au contrôle des représentants du peuple et des contribuables.<sup>1</sup>

Avec d'autres personnes qui partageaient ses idées — notamment Beauchesne, L.O. David, greffier de la ville de Montréal et plus tard secrétaire de la province, le docteur E.P. Lachapelle, directeur du Conseil d'hygiène de la province de Québec et quelque 200 avocats, notaires, juges, conseillers municipaux, enseignants et hommes d'affaires — Langlois fonda la *Ligue de l'enseignement* lors d'une assemblée publique tenue à la salle Poiré de l'Hôtel de Ville, le 9 octobre 1902.

Le but de la Ligue, tel que l'indique sa charte, était de favoriser le développement de l'enseignement public. Pour atteindre son objectif, elle devait organiser des assemblées publiques, des conférences, des tribunes et des concours, et encourager la publication de certains ouvrages. N'importe qui pouvait en être membre. La cotisation était fixée à un dollar, sauf pour les enseignants qui payaient 50 cents et les journalistes ou les directeurs de journaux qui y étaient admis gratuitement. Le président de la Ligue fut Olivier Faucher, homme d'affaires et ancien con-

seiller municipal; Langlois en fut le premier vice-président. Beauchesne, pour sa part, fut nommé secrétaire du bureau de direction qui comprenait quatorze membres.

Avant même la création officielle de la Ligue, les journaux catholiques, et en particulier un journaliste de la ville de Québec, Jules-Paul Tardivel, accusèrent les promoteurs de la Ligue de tramer, sous le couvert de la réforme de l'éducation, une conspiration maçonnique dont l'objectif véritable était d'expulser les enseignants religieux des écoles. À cette époque, être accusé de franc-maçonnerie était la pire des diffamations dont une personne ou une association pouvait être victime; c'était un peu comme être accusé de fascisme aujourd'hui.

L'origine de la franc-maçonnerie, des principes et des pratiques de la confrérie secrète des francs-maçons et des maçons acceptés remonte au moyen-âge. À cette époque, seuls les tailleurs de pierre et les bâtisseurs de cathédrales en faisaient partie, mais avec le déclin de la construction des cathédrales, certaines loges de maçons durent accepter des membres honoraires pour pallier leurs difficultés de recrutement. C'est du regroupement d'un petit nombre de ces loges qu'est née au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle la franc-maçonnerie moderne dont les rites et les ornements ont été empruntés aux anciens ordres religieux et aux confréries de chevaliers. La première Grande loge, qui regroupait un certain nombre de loges plus petites, fut fondée en Angleterre en 1717.

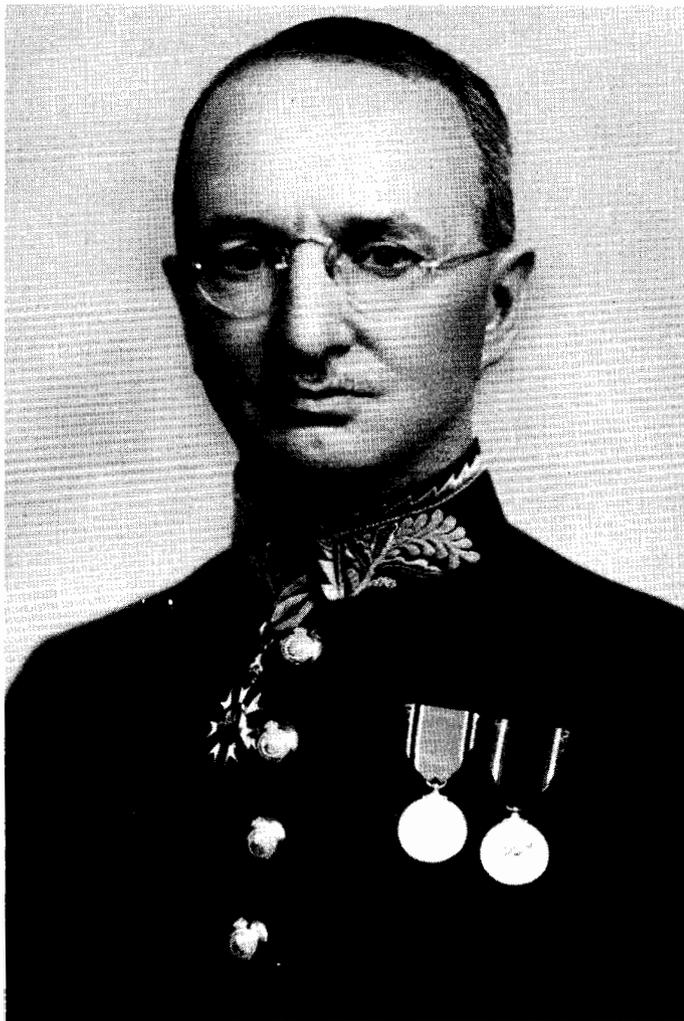
La franc-maçonnerie compte encore des adeptes, dont la plupart sont de religion protestante, dans les Îles britanniques, au Canada et aux États-Unis. Bien qu'elle s'apparente beaucoup à une religion (on y prêche la moralité, la charité et le respect des lois du pays), la franc-maçonnerie n'est pas une institution chrétienne. Certaines loges ont même été poursuivies pour avoir adopté une attitude discriminatoire à l'endroit des catholiques, des gens de couleur et des Juifs.

Dans les pays latins, la franc-maçonnerie a surtout fasciné les libres penseurs et les anti-cléricaux. Avant 1789, en France, elle a appuyé les forces qui voulaient détruire la monarchie et qui finirent par faire éclater la révolution française. L'Église se trouva alors complètement subordonnée à l'État. En 1866, un journaliste du nom de Jean Macé fonda *La Ligue française de l'enseignement*. Officiellement, celle-ci devait demeurer neutre, mais Jean Macé était un franc-maçon très hostile à la participation des religieux à l'éducation. La Ligue française avait été fondée pour tenir l'Église à l'écart et pour consolider les réformes de la révolution. «Paix au curé, guerre au moine», disait Paul Bert, un des membres de la Ligue française.

Au Québec, où l'influence de la révolution ne s'était pas fait sentir, la franc-maçonnerie n'était autre chose qu'un complot satanique que l'Église devait s'efforcer de combattre par tous les moyens. Beauchesne et d'autres collègues qui avaient participé avec lui à la fondation de la Ligue de l'enseignement savaient sur quel terrain délicat ils s'engageaient. Leurs publications et leurs

---

On doit à M<sup>me</sup> Claudette Rocheleau la version française de cet article.



Beauséne, champion des causes perdues.

discours étaient empreints de modération et se voulaient rassurants pour l'Église.

Leur première publication, rédigée en grande partie par Langlois et Beauséne, s'adressait au Parlement, au Comité catholique de l'enseignement public et à tous les amis de l'éducation. Elle exprimait son appui aux buts poursuivis par le système scolaire tel qu'administré par l'Église et reconnaissait le rôle important de la famille. Mais elle prétendait que les Québécois, du fait de leur situation minoritaire, devaient être mieux instruits. Le système traditionnel était déficient à plusieurs égards. Avec statistiques à l'appui, on déplorait que le Québec fût la province du Canada qui consacraît la plus faible partie de son budget par habitant à l'enseignement. Les auteurs signalaient que bien des écoles étaient mal meublées, mal aérées et que les normes officielles de santé n'y étaient pas appliquées. Ils citaient l'exemple d'autres pays où toutes les écoles disposaient de grandes cours et où les enfants apprenaient à semer des fleurs et à cultiver des jardins.

Ce n'est qu'indirectement qu'on osait aborder la délicate question de la compétence des enseignants. On prétendait que bien des prêtres étaient trop jeunes et inexpérimentés pour mener à bien une tâche aussi importante. En outre, le personnel laïque était si mal payé qu'il était difficile d'attirer des gens compétents vers l'enseignement. De plus, les critères de compétence et de formation établis par la loi n'étaient pas respectés, car les écoles normales n'avaient pas le pouvoir de fixer des normes.

Le document n'attaquait pas ouvertement l'Église, mais elle était visiblement la cible de la critique car c'était elle, après tout, qui avait la charge de l'éducation dans la province. De plus, l'idée que l'instruction publique devait relever de l'État, comme le soutenait la Ligue, était absolument inacceptable à l'Église.

La publication de cette brochure provoqua une vive réaction de la part des journaux catholiques dont bon nombre accusèrent les fondateurs de la Ligue d'être des francs-maçons. Tardivel fut plus réservé dans ses critiques. Il dit que la Ligue, de par son affiliation avec la Ligue française de l'enseignement, faisait la promotion de la cause de la franc-maçonnerie. La question de savoir si oui ou non la Ligue canadienne était affiliée à la Ligue française devint la question principale. Elle fit l'objet d'un débat enflammé entre Henri Bernard, un Français installé au Québec, et Arthur Beauséne.

Vers la fin de 1903, Bernard publia un pamphlet de 110 pages dans lequel il prétendait que la Ligue de l'enseignement était une conspiration maçonnique. Il y rappelait la déchéance morale de la France qu'il attribuait au système scolaire agnostique et à la franc-maçonnerie. Il prévoyait un sort identique pour le Québec, si l'on ne parvenait pas à étouffer les idées répandues par la Ligue. «La Ligue canadienne de l'enseignement, c'est une ligue contre la religion. L'enseignement, c'est le masque; l'irréligion, l'antichristianisme, c'est le but.»<sup>2</sup>

Bernard prétendait que la Ligue n'avait aucune raison d'être, étant donné les progrès immenses qu'avait faits l'éducation depuis 1867. Il louait la valeur morale de l'enseignement catholique qui faisait que le Québec avait le taux de criminalité le plus bas au Canada. Quant au degré d'instruction des étudiants, il s'en référait aux autorités qui soutenaient que les jeunes Canadiens français étaient bien préparés pour entrer dans le monde des affaires ou des sciences, et qu'ils avaient même un avantage sur leurs homologues anglophones puisqu'ils étaient bilingues. Pourquoi alors créer une ligue, sinon pour des motifs sinistres et antireligieux?

Pour prouver son assertion, il citait ensuite une réplique de Beauséne à une lettre que lui avait envoyée l'abbé F.A. Baillargé, prêtre de Saint-Hubert. Ce dernier lui avait posé plusieurs questions au sujet de la Ligue. Était-elle en faveur de l'uniformisation des manuels scolaires? Que pensait-elle de l'enseignement libre? Recommandait-elle l'école obligatoire? Réclamait-elle l'abolition de la taxe mensuelle? Proposait-elle l'abolition du *Conseil de l'instruction publique*? Favorisait-elle, oui ou non, la création d'un ministère de l'Éducation? Pour quelle raison affirmait-on que le Québec avait fait «si peu» pour l'éducation en plus de cinquante ans? Quelles recommandations précises la Ligue apportait-elle?

Beauséne avait répondu vaguement dans *Le Journal* que la Ligue n'avait pas d'opinion sur ces questions.

Si quelque membre de cette Ligue est en faveur de l'uniformité des livres, il aura le loisir de faire à ce sujet une motion qui sera discutée et passée au vote. Il sera toujours écouté avec le respect dû à un citoyen honnête parlant d'une question publique. Le même droit appartiendra aux personnes qui partagent l'avis contraire.

Quand la Ligue aura voté sur une motion de ce genre, je serai en état de dire à M. Baillargé ce qu'elle en pense. D'ici là, je ne puis le faire.<sup>3</sup>

Beauséne déplorait ensuite que le clergé ait été induit en erreur par Tardivel et d'autres, et signalait que la Ligue accueillait tous ceux qui voulaient en faire partie et que l'abbé Baillargé avait même été invité à y adhérer.

Bernard prétendit que cette réponse prouvait que la Ligue n'avait la faveur de personne. Il se déchaîna ensuite sur Langlois qui, selon lui, était bien connu pour ses idées radicales et son hostilité avouée envers l'Église. De même pour Beauchesne, l'attaque infâme qu'il avait portée contre Monseigneur Bruchési en mars 1903 (voir l'article précédent) l'avait complètement discrédité.

Bernard sortit ensuite sa carte maîtresse, à savoir un article paru dans un bulletin de la Ligue française de l'enseignement qui rapportait qu'une ligue canadienne avait soumis une demande d'affiliation et que celle-ci avait été acceptée lors d'une réunion du Conseil.

Bernard prétendait que c'était M. Louis Herbette, de la Ligue française, qui était le véritable instigateur de ce complot. Langlois et Beauchesne n'étaient que ses pantins et il se servait d'eux pour bannir la religion de toutes les écoles. Bernard entama ensuite une longue digression sur la Ligue française et ses penchants nettement maçonniques. Il terminait en disant: «À vous donc, compatriotes Canadiens-français, d'avoir l'oeil au guet et de ne permettre jamais, pour l'honneur du Christ et de la patrie, que l'hydre maçonnique lève la tête et couvre notre pays de ruines, comme elle a fait pour la douce France.»<sup>4</sup>

C'est d'abord Langlois qui lui donna la réplique dans un article où il affirmait que la Ligue canadienne n'était nullement associée à la Ligue française et que si M. Herbette avait entrepris quelque démarche à ce sujet, il n'y avait été autorisé par personne.

La Ligue de l'enseignement à Montréal est une organisation absolument indépendante, sans aucune affiliation à des corporations de l'étranger. Elle a été fondée dans une pensée purement patriotique et nationale... La Ligue de l'enseignement, fondée à Montréal l'automne dernier, n'a jamais sollicité ni directement, ni indirectement une adhésion à la Ligue française de l'enseignement qui a son siège à Paris.<sup>5</sup>

Moins d'un mois après sa publication, le livre de Bernard était épuisé. Il fut réédité en 1907 dans une version augmentée qui était encore plus virulente. Il était préfacé par un député français, le comte Albert de Mun. Bernard y incluait aussi une réplique à un article de D.T. Bouchard, directeur de *l'Union*, publiée à St-Hyacinthe. Bouchard disait qu'il avait lu le programme adopté par la Ligue et que bien qu'il n'en fût pas membre, il trouvait ses idées sur l'éducation assez sensées. Il accusait Bernard d'être aussi vil dans ses attaques, que rampant dans ses flatteries.<sup>6</sup> Sans mentionner le nom de Bouchard, Bernard lui suggérait, dans une édition révisée de son livre, d'adhérer immédiatement à la Ligue, car s'il n'était pas encore franc-maçon, il avait tout ce qu'il fallait pour le devenir.

Bouchard contre-attaqua sur deux fronts. Il intenta d'abord une action en libelle contre Bernard, demandant au nouvel avocat, Arthur Beauchesne, de le défendre. Bouchard demanda également à Beauchesne d'écrire un livre pour réfuter les allégations de Bernard et lui promit de le publier. Beauchesne lui remit le manuscrit intitulé: *La fameuse Ligue : Conspiration maçonnique qui n'a jamais existé*, mais la publication en fut retardée en attendant les résultats du procès. Beauchesne commençait sa réplique en s'excusant d'être obligé de répondre à un tel ramassis d'interprétations erronées et de mensonges éhontés. Si Bernard n'avait pas eu d'appui, Beauchesne n'aurait pas pris la peine de lui répondre. Mais il fallait se rendre à l'évidence, Bernard n'était qu'un instrument servile de certains membres du clergé ultramontain qui s'attaquaient à la Ligue avec une ardeur tout à fait pernicieuse et qui ne reculaient devant rien.

Dans un couvent de Québec, les religieuses firent des neuvaines pour ma conversion et écrivirent à mes parents que j'étais devenu un agent du mal sur cette terre... Les directeurs de conscience des mères de famille et des jeunes filles mirent celles-ci en garde contre les jeunes gens qui font partie de cette ligue infâme! Les noms de plusieurs d'entre nous furent envoyés à quelques presbytères de Montréal, avec instruction de ne rien négliger pour nous combattre et nous ruiner si possible. Que dis-je? On paraît avoir mis l'organisation de la hiérarchie catholique au service de la calomnie pour compromettre un certain nombre de personnes! On s'est servi de l'influence religieuse pour satisfaire les haines de quelques vilains personnages. On s'est complu à renchérir sur les calomnies dont j'ai été l'une des victimes des plus malmenées.<sup>7</sup>

Bernard s'était abaissé à des attaques personnelles et Beauchesne lui rendait la pareille. Il ridiculisa la préface du comte de Mun qui, disait-il, n'avait même jamais mis les pieds au Québec. Il se moqua du clergé qui avait appuyé Bernard, ce Français manqué.

Après ce préambule, Beauchesne s'attaqua ensuite à la question fondamentale. La Ligue était-elle oui ou non affiliée à la *Ligue française de l'enseignement*? Selon lui, l'existence d'une motion inoffensive par laquelle la Ligue française souhaitait la bienvenue à un organisme semblable au Canada ne suffisait pas à prouver l'affiliation. En revanche, Beauchesne souligna que ces allégations avaient été catégoriquement démenties par Langlois. En outre, à la fin de mars 1904, la Ligue adopta une résolution formelle par laquelle elle niait avoir fait une demande officielle d'affiliation et disait que si une telle demande avait été faite, elle l'avait été sans son autorisation. Une copie de la résolution fut envoyée à Paris. Beauchesne affirma également avoir écrit à Louis Herbette pour lui demander s'il avait, de sa propre initiative, affilié la Ligue québécoise à la Ligue française.

Herbette lui répondit que non, ajoutant qu'il n'y avait aucune affiliation entre les deux groupes qui, comme bien d'autres à l'étranger, faisaient campagne pour la réforme de l'enseignement de façon tout à fait autonome et indépendante. Herbette dit qu'il était bien trop occupé pour suivre pas à pas les travaux de la Ligue française et qu'il ne savait pas d'où ces faussetés provenaient. Il ajoutait toutefois:

Il est si difficile d'échapper aux suppositions, aux nouvelles et aux appréciations inexactes, même de près, que je n'ai pas à m'étonner des erreurs qui peuvent aller au loin. Ce n'est pas sans surprise pourtant que j'ai appris parfois par les journaux d'Amérique que j'appartenais, par exemple, à la Franc-maçonnerie ou à des sectes et partis anti-chrétiens. Il faut évidemment se faire, comme on dit, quelque philosophie, quand on a eu le malencontreux avantage de ne pas travailler seulement à ses intérêts personnels, et d'être chargé de fonctions où le mandataire de l'autorité et de la loi n'a pas apparemment à suivre des préférences particulières.<sup>8</sup>

Beauchesne écrivit aussi deux lettres aux bureaux de la *Correspondance hebdomadaire*, mais ne reçut jamais de réponse. Voici comment il expliquait cette attitude:

Il se peut très bien que la rédaction ait été mal informée. J'ai été assez longtemps journaliste pour constater que les journaux, malgré la meilleure volonté du monde, sont parfois ignominieusement trompés. J'ai même vu des personnes faisant publier des nouvelles controuvées dans le seul but de s'en servir plus tard contre leurs adversaires. Ces trucs

se comprennent quand on sait que les rédacteurs n'ont guère le temps de faire des enquêtes approfondies sur les faits divers qu'ils livrent au public.<sup>9</sup>

D'après Beuchesne, Bernard ne voulait que se faire un nom et vendre le plus de livres possible. Toute cette polémique à propos de la Ligue française n'était en fait qu'une tentative désespérée de discréditer la Ligue canadienne par rapprochements et insinuations.

Il est facile de trouver une ressemblance entre les phrases de Jean Macé qui a beaucoup parlé dans sa vie, et celle de n'importe quel autre homme. Je parie même qu'en cherchant un peu, j'en trouverais qui ont le même sens que celles de nos ultramontains. Les protestations de foi que faisait le pharisien du temple ont aussi une similarité frappante avec les tendres épanchements de Bernard.<sup>10</sup>

Mais ce qui était plus grave, c'était que ces accusations minaient la réputation d'hommes qui étaient presque tous très en vue dans la société. En leur reprochant ainsi d'être des francs-maçons qui menaient une croisade antireligieuse, l'auteur ne faisait que montrer son ignorance. Il n'y a que le cerveau d'un perfide hypocrite pour inventer de semblables vilainies.<sup>11</sup>

Le dernier chapitre du livre de Beuchesne ignorait totalement Bernard et reprenait certains des principaux arguments en faveur de la Ligue.

L'Association dont je suis le secrétaire ne veut pas toucher aux questions de conscience. Il n'est pas nécessaire, en

effet, d'avoir une croyance spéciale pour parler de l'hygiène dans les maisons d'éducation, de l'âge et du salaire des institutrices, de l'embellissement de l'école ou autre matière semblable. Les laïques ont le droit inaliénable de voir à ce que leurs enfants soient bien traités et reçoivent une instruction solide et utile. Quant à la religion, ils la savent bien gardée par le clergé et ne s'en inquiètent pas. Ils ne s'en plaignent pas non plus, quoique l'on ne puisse taire le malaise général qui existe dans notre population au sujet de la condition pitoyable d'un grand nombre de nos écoles.<sup>12</sup>

Pour enseigner les lettres, disait-il, il ne suffit pas d'être un bon chrétien. Il faut connaître la littérature et savoir enseigner.

J'en ai connu qui avaient été marmitons immédiatement avant d'enseigner. On les créait maîtres' parce qu'ils se conduisaient d'une manière irréprochable. N'est-ce pas là une erreur? Les élèves confiés à ces jeunes gens perdaient les trois-quarts de leur temps.<sup>13</sup>

La réplique de Beuchesne ne vit jamais le jour. Les tribunaux disculpèrent Bernard de son accusation de libelle, mais le condamnèrent aux dépens. Peu de temps après, Bernard quitta le Québec pour aller étudier la théologie à St-Boniface (Manitoba), où il fut ordonné en 1908. Satisfait de le voir «se condamner lui-même à la réclusion volontaire en entrant dans les ordres», Bouchard décida de ne pas publier la réponse de Beuchesne.<sup>14</sup> ■

---

## Notes

---

<sup>1</sup>Heintzman, Ralph, *The Struggle for Life: Montreal French Daily Newspapers 1896-1911*, thèse de doctorat, York University, 1979, p. 479.

<sup>2</sup>Bernard, Henri, *La Ligue de l'enseignement: histoire d'une conspiration maçonnique à Montréal*, Notre Dame des Neiges-Ouest, 1903, p. 105.

<sup>3</sup>*Le Journal*, 31 janvier 1903.

<sup>4</sup>Bernard, *op. cit.*, p. 106.

<sup>5</sup>*Le Canada*, 21 juillet 1903.

<sup>6</sup>*L'Union*, 23 décembre 1903.

<sup>7</sup>Archives publiques du Canada, Écrits de Beuchesne, *La fameuse Ligue: conspiration maçonnique qui n'a jamais existé*, 1904, p. 2 à 4.

<sup>8</sup>*Ibid.*, p. 19.

<sup>9</sup>*Ibid.*, p. 22 et 23.

<sup>10</sup>*Ibid.*, p. 25.

<sup>11</sup>*Ibid.*, p. 30.

<sup>12</sup>*Ibid.*, p. 26.

<sup>13</sup>*Ibid.*, p. 33.

<sup>14</sup>Bouchard, T.D., *Mémoires*, Beauchemin, Montréal, 1960, volume 2, p. 50.